



Il existe 35 panneaux d'expression libre sur la commune.

Rappelons que leur usage est réservé à l'affichage d'opinion et des associations sans but lucratif, à l'exclusion de tout affichage commercial. Un arrêté municipal en date du 23 février 2017 est venu préciser ce point. Cet arrêté liste également les 35 panneaux et leur localisation.

Tout contrevenant s'exposera à une amende pénale de 7500 € et à une procédure administrative imposant la remise en état des lieux, le cas échéant sous astreinte de 200 € par jour et par publicité illégalement affichée

En savoir plus

[▶ Arrêté municipal réglementant l'affichage sur les panneaux d'expression libre \(p 127.75 Ko \) \[1\]](#)

Contacts -

[▶ TOUT L'ANNUAIRE \[2\]](#)

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/dvd-envur-arr-003_0.pdf

[2] <https://www.toulon.fr/annuaires>